

COVID-19 : communiqué de presse du vendredi 17 avril

Malgré le confinement et la fermeture actuelle des écoles, la Ville de Troyes doit préparer la rentrée 2020-2021 et ouvrir les inscriptions scolaires. Une démarche qui doit être faite en ligne sur le portail Famille de la Ville pour les enfants entrant en maternelle, en CP ou nouvellement arrivés à Troyes, avant le 5 juin.

Inscriptions scolaires

En raison du contexte sanitaire actuel, la Ville de Troyes propose la dématérialisation des inscriptions scolaires pour la rentrée 2020-2021. Cette démarche doit être réalisée malgré la fermeture actuelle des écoles car elle constitue une pré-inscription dans un établissement scolaire. L'admission définitive est réalisée par les directeurs d'école et se déroulera plus tard selon les modalités définies par l'Éducation Nationale.

Les inscriptions sont à effectuer pour les enfants entrant en maternelle, en CP ou s'il s'agit d'une première inscription dans une école troyenne entre le mercredi 22 avril et le vendredi 5 juin.

Concernant l'entrée en CP, si votre enfant est déjà scolarisé dans l'une des écoles suivantes : Blossières, Jules-Ferry, Paradis, Paul-Bert, Preize ou 14-Juillet, vous n'avez aucune démarche à faire, son inscription est automatique puisqu'il s'agit d'écoles primaires avec un directeur unique de la toute petite section jusqu'au CM2.

PRATIQUE

Pour les élèves entrant en CP dont les parents ont déjà un identifiant et un mot de passe pour accéder au portail Famille <https://famille.troyes.fr/Troyes>, il suffit de se connecter sur votre session soit *Mon espace/Mon dossier famille*, puis rubrique *Mon inscription scolaire*. Si vous avez oublié ou perdu votre code, un lien vous permet de le redemander.

Pour ceux dont c'est la première inscription dans une école troyenne (maternelle ou tous niveaux), il convient de se connecter au portail Famille et de faire une demande de création de compte depuis le formulaire de demande en ligne disponible sur la page d'accueil du portail. Une fois vos identifiant et mot de passe reçus par mail, vous pourrez procéder à l'inscription de votre enfant.

La procédure dématérialisée pour l'inscription scolaire sera expliquée dès mercredi 22 avril sur le site du portail Famille. Vous serez guidé dans votre démarche. Suivez bien les instructions données et n'oubliez pas vos pièces justificatives.

Pièces à fournir

Pour inscrire votre enfant, vous devrez obligatoirement joindre les documents suivants (photographies ou scans) :

- **votre livret de famille** ou extrait d'acte de naissance (page relative aux parents et page relative à l'enfant concerné par l'inscription). Les demandes d'extrait d'actes peuvent être réalisées par Internet sur le site de la Ville (www.ville-troyes.fr rubrique *Etat civil/Demande d'acte de naissance* pour les enfants nés à Troyes)
- **le carnet de vaccination de l'enfant** (pages des vaccins obligatoires du carnet de santé de l'enfant concerné ou certificat de vaccination)
- **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau...)
- **en cas de divorce ou de séparation : jugement** (s'il existe) fixant le lieu de résidence de l'enfant
- **pour un changement d'école : certificat de radiation** de l'école fréquentée.

Votre dossier doit être complet afin de pouvoir être instruit.

Si vous avez des questions, vous pouvez appeler au 03 25 42 33 33 ou envoyez un message à l'adresse infos.covid19@ville-troyes.fr.

Les demandes de dérogation (demande d'inscription dans une école qui ne serait pas celle de secteur) sont des démarches exceptionnelles et doivent être dûment motivées, justificatifs à l'appui. Un formulaire particulier leur est dédié sur le portail Famille. Un courrier motivant la demande doit en outre être fourni en sus des justificatifs.

Après instruction de votre dossier, vous recevrez un mail vous invitant à récupérer votre certificat de pré-inscription *via* un lien vous dirigeant vers votre espace Famille. Ce document est nécessaire pour la deuxième étape de validation de l'inscription par l'école.

À noter : Les inscriptions aux services périscolaires (restauration, garderie, etc.) se dérouleront ultérieurement.

Si vous ne pouvez pas accéder au portail Famille, les éléments à transmettre sur papier libre ainsi que la liste des pièces justificatives seront à disposition au poste de sécurité de l'Hôtel de Ville (entrée rue Claude-Huez) et devront être déposés avec les copies des pièces justificatives nécessaires dans la boîte aux lettres de l'espace Audiffred ou envoyés à l'adresse suivante : Pôle municipal de la Famille - Service Relations avec les usagers - 1, rue de la Tour - 10000 Troyes.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr